



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 6434

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le bilan des missions locales pour l'année 2011. Le Conseil économique, social et environnemental a salué la qualité du travail d'accompagnement des jeunes pour l'accès à l'emploi effectué par les missions locales. Ainsi, il souhaiterait connaître le nombre de jeunes qui ont été suivis par des missions locales en 2011, et combien parmi ces jeunes ont trouvé un contrat à durée indéterminée.

Texte de la réponse

Les missions locales constituent aujourd'hui un pivot de l'accompagnement des jeunes, placé au coeur des politiques publiques d'insertion des jeunes. A la fin de 2011, 460 structures (12 190 professionnels) remplissent une mission d'intervention globale au service de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le réseau des missions locales (source DARES/CNML) a accueilli 1,35 million de jeunes de 16 à 25 ans, dont 488 096 jeunes en premier accueil. 39 % des jeunes accueillis pour la première fois en mission locale (soit un peu moins de 200 000) sont sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale. 1 150 000 jeunes ont été reçus en entretien par un conseiller au moins une fois dans l'année. Les moins diplômés bénéficient d'un suivi plus intense jusqu'à plus de 10 entretiens. La moitié des jeunes reçus en entretien individuel en 2011 ont signé 580 000 contrats de travail : 461 000 sont des contrats de travail « classiques » dont 126 000 en intérim et 68 000 en contrat à durée indéterminée. Les autres contrats sont des contrats aidés (69 000) et des contrats en alternance (46 000).

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6434

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5495

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2322